

<https://lve-rhone.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article378>

# Demande d'assistants étrangers pour l'année scolaire 2022-23

- Actualités -



Date de mise en ligne : vendredi 21 janvier 2022

---

Copyright © Langues vivantes à l'école - Tous droits réservés

---

Les écoles qui souhaitent bénéficier d'un assistant anglophone ou germanophone, à raison de 6 heures hebdomadaires, doivent en faire la demande, en complétant le cahier des charges joint.

– Ce dossier sera à renvoyer, sous couvert de l'Inspecteur de l'éducation nationale, au bureau DPA3 de la DSDEN, ce.ia69-dpa3 chez ac-lyon.fr et copie à ce.ia69-cpdlv chez ac-lyon.fr pour le 04 février 2022.

– Les contrats seront établis pour une durée de 7 mois (du 1er octobre au 30 avril pour la langue anglaise) ou de 6 mois (du 1er octobre au 31 mars pour la langue allemande) pour une mission d'appui auprès des enseignants.

L'assistant-e pourra intervenir au maximum 12 heures par semaine, réparties au sein de 2 écoles (voire 3 écoles).

– Voir le cahier des charges ci-après :

<https://lve-rhone.enseigne.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>